

Extrait des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de BAIGTS DE BÉARN**NOMBRE DE MEMBRES****SEANCE du 30 mai 2023**

<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
14	11	13

Procurations : 2**DATE DE CONVOCATION**

23 mai 2023

DATE D’AFFICHAGE

23 mai 2023

SECRETAIRE DE SEANCE

Elodie CARRASQUET

L’an deux mille vingt trois, le trente mai à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAIGTS de BEARN, régulièrement convoqué, s’est réuni, à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy PÉMARTIN, Maire.



Présents : Laurent ALCETEGARAY, Christine APESTEGUY, Elodie CARRASQUET, Benoît DOMERCQ, Tiphaine DUBOURG, José FLORES, Alain DOUCHINE, Sébastien LABISTE, Annie LAFITTE, Muriel MARLAT, Guy PÉMARTIN - Maire

Absents excusés : Vincent LAHITTE,

Absents excusés avec pouvoir : André DOMERCQ pouvoir à Guy PÉMARTIN, Céline LABASTE pouvoir à Benoît DOMERCQ,

**Délibération n° 2023-28 : Organisation Ateliers Jeunes été 2023**


Monsieur le Maire rappelle que depuis 2011, la commune de Baigts lançait chaque été un programme Atelier jeunes.

Entendu les explications relatives au dispositif, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ,

- **RENOUVELLE** l’opération « Ateliers Jeunes » à destination des jeunes de 14 ans révolus jusqu’à 16 ans résidants sur la commune lors de leurs déroulements pour des activités de petit entretien des espaces communaux (espaces verts, mobilier, bâtiments communaux).
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre le dossier à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- **DIT** que le nombre de jeunes sera limité à 10. Les ateliers se dérouleront par groupe de 5 sur 2 semaines (5 matinées), une en juillet, une en août.
- **DECIDE** que le montant de la bourse alloué s’élèvera à 90 € par participant.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits
Pour extrait certifié conforme
Fait à BAIGTS de BEARN

La secrétaire de séance
Elodie CARRASQUET




Le Maire
Guy PÉMARTIN

